



Guide des tout-petits



ÉDITO



Chers parents,

Comme vous le savez, la Ville de Chelles œuvre au quotidien pour améliorer les différents modes de garde mis à votre disposition mais également de manière plus large pour vous soutenir dans votre rôle de parents.

C'est dans ce cadre qu'en septembre 2022, un lieu d'accueil enfant parent (LAEP), a ouvert ses portes. Ce nouvel espace est conçu, aménagé et sécurisé pour accueillir tous les enfants de moins de 4 ans, accompagnés d'un adulte référent. L'accueil y est gratuit, anonyme et sans inscription. Vous y serez accueillis par deux professionnels formés à la relation d'aide et ayant de solides connaissances dans le domaine de la petite enfance. Vous pourrez ainsi, si vous le souhaitez, échanger avec eux. Vous pourrez également rencontrer d'autres parents et créer de nouveaux liens.

Pour vous permettre de trouver plus rapidement un mode de garde individuel, vous pouvez accéder aux disponibilités et aux coordonnées des assistantes maternelles sur le site internet de la Ville.

Enfin, afin de vous accompagner et de vous informer sur les modes d'accueil qui existent à Chelles, une réunion est organisée chaque mois en visio-conférence. Ce rendez-vous mensuel permet aux parents et futurs parents de trouver un mode de garde adapté à leur situation.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles pour que chacun soit bien accompagné et renseigné.

Brice RABASTE
votre Maire

Cendrine LANIRAY
Adjointe au Maire déléguée
à la petite enfance et à la parentalité

SOMMAIRE

p.4

**S'informer
sur les modes d'accueil
à Chelles**

p.6

Crèches

p.10

**Les modes d'accueil
individuels**



S'INFORMER SUR LES MODES D'ACCUEIL À CHELLES

Le Point information famille

Vous êtes en attente d'un bébé ou peut-être déjà parents en recherche d'un lieu d'accueil pour votre enfant âgé de moins de 3 ans ? **L'équipe petite enfance de la Ville de Chelles vous donne rendez-vous tous les troisièmes mercredis de chaque mois (sauf en août), à 18h, au Point information famille, en visio-conférence, pour environ 1h30 sur le site de la Ville : Mes services > petite-enfance > modes-d'accueils.**

Attention : les codes de connexion ne seront sur le site que le jour de la réunion et 1/4 d'heure avant le début.

Qu'est-ce-que le Point information famille ?

Le Point information famille est une réunion d'information collective sur les différents modes de garde proposés à Chelles, animée par les professionnelles de la petite enfance.

Il se déroule en deux temps :

- un temps de présentation de l'offre d'accueil ;
- un temps d'échange avec vous, parents ou futurs parents.



Cette réunion est obligatoire

Si vous souhaitez faire une demande de place en crèche, le dossier d'inscription sera à retirer en mairie à la Direction de la petite enfance.

Vous pourrez également disposer de toutes les informations utiles et des évolutions récentes dans le domaine de la petite enfance dans votre Ville.



Les dates des prochains Points information famille sont les suivantes :

Mercredi **18** janvier 2023
Mercredi **15** février 2023
Mercredi **15** mars 2023
Mercredi **19** avril 2023
Mercredi **17** mai 2023
Mercredi **21** juin 2023
Mercredi **19** juillet 2023
Mercredi **20** septembre 2023
Mercredi **18** octobre 2023
Mercredi **15** novembre 2023
Mercredi **20** décembre 2023

Le Point écoute

Le Point écoute est un accueil individuel qui vous permet de faire le point avec une professionnelle de la petite enfance dans le cadre d'un entretien personnalisé. Cet entretien se fait uniquement sur rendez-vous auprès de la Direction de la petite enfance de la Ville en téléphonant au 01 64 72 85 63 (ou 85 25).

Il est spécifiquement réservé aux familles confrontées à des situations telles que le handicap, la maladie ou autres problématiques très spécifiques.





LES CRÈCHES

Ces établissements accueillent les enfants de la fin du congé légal de maternité jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.

Les équipes se composent de puéricultrices, infirmières, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP petite enfance (certificat d'aptitude professionnelle) et agents auprès des enfants. Un médecin et un psychologue sont également présents. Les enfants sont accueillis d'une demi-journée à 5 jours par semaine, dans les conditions suivantes :

- l'accueil des enfants de moins de 12 mois y est proposé de 3 jours consécutifs à 5 jours. Au-delà de cet âge, il est d'une demi-journée à 5 jours par semaine ;
- l'accueil des enfants en situation de handicap se fait dans toutes les structures, après validation par un médecin et par la responsable de l'établissement ;
- l'accueil d'urgence est possible pour répondre à des situations difficiles et imprévisibles bien précises en fonction des places disponibles dans les structures.

Faire une demande de place en crèche

Pour effectuer cette démarche, **vous devez obligatoirement assister au Point information famille**. Vous devez ensuite venir en mairie retirer un dossier d'inscription* accompagné de la liste des documents à joindre.



Vous devez déposer votre dossier à compter du 7^e mois de grossesse, accompagné des pièces demandées, à la Direction de la petite enfance, en mairie.

* Merci de noter que tout dossier incomplet sera refusé et ne sera pas présenté en commission.

Les affectations des places
en crèche se font
lors de commissions d'attribution.



Les critères d'attribution des places

La Commission d'attribution des places se réunit en avril/mai et en septembre. Si des places se libèrent au cours de l'année, elle peut se réunir à d'autres moments. Elle est constituée de l'Adjointe au Maire en charge de la petite enfance, de la Directrice de la petite enfance et des directrices des structures.

Les places sont attribuées en fonction des disponibilités dans les structures et des critères suivants :

- être Chellois ;
- foyer où les 2 parents travaillent ;
- famille monoparentale ;
- parent en voie d'insertion professionnelle ;
- parent en recherche d'emploi ;
- enfant en situation de handicap ;
- naissances multiples ;
- grossesse précoce ;
- signalement de l'enfance en danger ;
- étudiant.



Nota Bene : aucun critère n'est prioritaire sur un autre.



Suivre sa demande de place en crèche

Une fois le dossier, déposé il vous appartient :

- 1 - **Si votre enfant n'est pas né** : dans les 15 jours qui suivent la naissance, de remettre à la Direction de la petite enfance une confirmation de naissance pour la mise à jour de votre dossier.
- 2 - **Si votre enfant est né** : de faire des mises à jour de votre dossier si besoin.

Après chaque commission, un courrier de décision vous est adressé.

En cas de refus de place, nous vous demandons d'adresser à la Direction de la petite enfance **un courrier de maintien de demande de place** dès le mois de février de l'année suivante jusqu'à fin mars. Sans ce document, votre dossier sera classé. Il est important que vous signaliez d'éventuels changements de situation, afin que la Commission évalue au mieux vos besoins.



Combien coûte la garde de mon enfant ?

La Caisse d'allocations familiales (CAF) vous permet de calculer le prix du mode de garde que vous avez choisi sur son site **www.monenfant.fr**.

Les tarifs des crèches de la Ville sont appliqués selon un tarif horaire*. Pour les foyers bénéficiant de l'accueil d'un ou plusieurs de leurs enfants, les tarifs sont fixés en taux horaire à partir de l'application du taux d'effort fixé par la CAF au revenu (total des salaires nets mensuels imposables) et du plafond de revenu également fixé par la CAF.

* Le tarif horaire s'appuie sur le barème annuel national des participations des familles défini par la CAF.

Exemple pour une famille :

$$\frac{\text{revenus mensuels du foyer} \times \text{taux d'effort horaire}}{100} = \text{tarif horaire}$$

Vous trouverez également sur **www.monenfant.fr** des informations sur les montants des aides et des exonérations fiscales en vigueur pour chaque mode de garde.

Pensez aussi aux « **places entreprises** » réservées dans certaines crèches, en vous renseignant auprès de votre employeur. Des informations sur ce dispositif sont également données lors du Point information famille.

Un Lieu d'accueil enfant parent (LAEP) a ouvert ses portes à Chelles.

Le Lieu d'accueil enfant parent est un nouvel espace conçu, aménagé et sécurisé pour accueillir tous les enfants de moins de 4 ans accompagnés d'un adulte référent. L'accueil y est gratuit, anonyme et sans inscription.

Ce lieu d'accueil est réservé à tous les référents de l'enfant de moins de 4 ans, que ce soit son parent, grand parent ou autre, ainsi qu'aux futurs parents dans le dernier mois de grossesse. Vous serez accueillis par deux professionnels formés à la relation d'aide et ayant de solides connaissances sur le domaine de la petite enfance. Vous pourrez ainsi, si vous le souhaitez, échanger avec eux. Vous pourrez également rencontrer d'autres parents et créer de nouveaux liens.

Le LAEP ouvre ses portes tous les mardis matins de 9h à 12h et de 14h à 16h45 à la crèche de la Rotonde, vous pouvez vous y rendre directement, sans inscription préalable et sans aucune cotisation particulière. Pendant les vacances scolaires, le LAEP reste ouvert la première semaine et ferme la deuxième semaine. Il est également fermé la semaine entre Noël et jour de l'an, ainsi que tout le mois d'août.



Les structures municipales présentes à Chelles :

- **Crèche Françoise Dolto** (64 berceaux Ville)
97, av. des Sciences (quartier Nord, Les Coudreaux)
- **Crèche des Petits Poucets** (27 berceaux Ville)
47, av. Gambetta (Centre-ville, proche Hôtel de Ville)
- **Crèche du Parc** (40 berceaux Ville)
21/23, rue Adolphe Besson (Centre-ville, proche Hôtel de Ville)
- **Crèche La Rotonde** (40 berceaux Ville)
14, rue du Dr Mouchet (Centre-ville, assistantes maternelles salariées de la Ville)
- **Crèche Babilou Mitterrand** (49 berceaux dont 35 Ville)
55/57 av. François Mitterrand (Centre-ville, secteur Terre Ciel)
- **Crèche Maison de la petite enfance** (38 berceaux dont 31 Ville)
50, bld Alsace Lorraine (quartier Sud, limite Gagny)
- **Crèche des Frères Verdeaux** (45 berceaux dont 35 Ville)
4, rue des Frères Verdeaux (Centre-ville, proche Hôtel de Ville)
- **Crèche Babilou Aulnoy** (26 berceaux dont 21 Ville)
8, rue Maurice Abbès (Centre-ville, secteur Terre Ciel)

Les horaires d'ouverture des crèches

Les crèches fonctionnent de 7h à 19h du lundi au vendredi.

Elles sont fermées quatre semaines en août, une semaine en fin d'année et lors de deux journées pédagogiques annuelles.

Les crèches disposent de 375 berceaux (places). Chaque année, elles répondent aux besoins de 740 à 800 familles en raison de la demande des prestations de services individuelles qui peuvent être variables.

Crèches privées :

- **Micro crèche 1001 Bulles** (10 berceaux)
1, bis rue Louis Guérin (Centre-ville)
- **Micro crèche Sourires d'enfants** (12 berceaux)
59, av. Henin (à côté de la piscine)
- **Micro crèche Sourires d'enfants** (12 berceaux)
5/10 Rue Cressonnière
- **Maison d'assistantes maternelles**
33 rue Victor Hugo
- **TILLOU crèche**
4, rue Raymond Delassalle (12 berceaux)



École privée Gasnier Guy - Sainte Bathilde

Classes passerelles de 18 places

Inscription directement auprès de l'établissement, à partir de 18 mois / 2 ans

1, rue Jean Véron 77500 Chelles Tel : 01.64.72.43.50



LES MODES D'ACCUEIL INDIVIDUELS

La garde à domicile

Une professionnelle se rend à votre domicile pour garder votre ou vos enfants. La garde à domicile peut être simple (vous êtes l'employeur unique) ou partagée avec une autre famille. Ainsi, les frais sont divisés.

L'assistante maternelle indépendante

Elle accueille votre enfant à son domicile.

Le Relais petite enfance (RPE) vous donne les informations nécessaires sur les assistantes maternelles. Près de 250 assistantes maternelles soit environ 750 places en 2022. Chaque assistante maternelle indépendante est titulaire d'un agrément délivré par le Conseil départemental.

Pour contacter les assistantes maternelles, consultez :

La Maison départementale des solidarités (MDS)

25, avenue du Gendarme Castermant

77 500 Chelles - Tel : 01 64 26 51 00

ou

Le Relais petite enfance principal

4, bis rue des Frères Verdeaux- 77500 Chelles Cedex

Tel : 01 64 72 84 02 | 01 64 72 84 07 | 01 64 72 84 08.

Adresse mail : rpe@chelles.fr

ou

Sur le site de la Ville de Chelles : www.chelles.fr

Le Relais petite enfance (RPE)

La Ville de Chelles dispose d'un RPE situé en centre-ville et de 4 annexes dans les Espaces de Proximité et de Citoyenneté. Assurant une présence sur tout le territoire, le RPE s'adresse aux parents, aux enfants et aux assistantes maternelles.

Les parents disposent, au RPE central, d'un espace d'information sur les modes de garde et sur les démarches administratives et les aides de la CAF pour l'embauche d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile. Le RPE central et les RPE annexes offrent une aide pour assumer le rôle de parent employeur. Le RPE est aussi un lieu d'écoute, d'échange et de médiation.

Les enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles ou garde à domicile peuvent participer aux accueils-jeux, lieux de rencontres, d'éveil, de découverte et d'exploration pour jouer. Ainsi, ils peuvent rencontrer d'autres enfants de manière régulière.

Les assistantes maternelles bénéficient d'espaces d'échange, de soutien et d'accompagnement professionnel. Elles peuvent échanger sur leur profession au quotidien. Le RPE propose des réunions sur les droits et obligations ainsi que des ateliers thématiques avec des intervenants.



LE RELAIS PETITE ENFANCE

LE PORTAIL DES ASSISTANTES MATERNELLES EN LIGNE SUR

WWW.CHELLES.FR

Afin de faciliter la mise en relation entre les parents qui recherchent un mode de garde et les professionnelles, les disponibilités des assistantes maternelles sont consultables en temps réel sur le nouveau portail du site internet de la Ville.

Pour cela, rendez-vous sur www.chelles.fr dans la rubrique mes services > petite-enfance > modes-d'accueils

D'un simple clic sur l'annonce souhaitée, vous pourrez obtenir des réponses à votre recherche.



LE RELAIS PETITE ENFANCE DE CHELLES ET SES ANNEXES OÙ NOUS TROUVER ?

En centre-ville

4, bis rue des Frères Verdeaux

77500 Chelles Cedex

Tel : 01 64 72 84 02 | 01 64 72 84 07 | 01 64 72 84 08.

Adresse mail : rpe@chelles.fr

Annexes

Quartier Les Coudreaux :
Espace de Proximité et de
Citoyenneté Marcel Dalens

35, avenue Delambre

Tél : 01 60 08 12 41

Quartier Chantereine :
Espace de Proximité et de
Citoyenneté Hubertine Auclert

8, rue Turgot

Tél : 01 60 20 21 56

Quartier Grande Prairie :
Espace de Proximité et de
Citoyenneté Jean Moulin

Place Jean Moulin

Tél : 01 60 08 02 19

Quartier Noue Brossard :
Espace de Proximité et de
Citoyenneté Charlotte Delbo

7, allée de la Noue Brossard

Tél : 01 64 26 61 55



LES QUATRE BONS RÉFLEXES INCONTOURNABLES

- 1 - Assistez au Point information famille.
- 2 - Pensez à vous inscrire, si vous choisissez la crèche dès le 7^e mois de grossesse, en déposant votre dossier complet en Mairie à la Direction de la petite enfance.
- 3 - Pensez à vous renseigner auprès de votre employeur pour bénéficier d'une place en crèche inter-entreprises.
- 4 - N'hésitez pas à vous renseigner sur tous les modes de garde pour avoir d'autant plus de chances de faire un « vrai » choix.



Guide des tout-petits

2023



Ville de Chelles
Parc du Souvenir - Émile Fouchard
77500 Chelles

WWW.CHELLES.FR

